

**ARRÊTÉ N°SU2024/08 PORTANT COMPOSITION
DE LA COMMISSION DES HABILITATIONS A DIRIGER DES RECHERCHES DE L'UFR TERRE
ENVIRONNEMENT BIODIVERSITE**

La Présidente de Sorbonne Université

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 23 novembre 1988 relatif à l'habilitation à diriger des recherches ;
- Vu le décret n°2017-596 du 21 avril 2017 portant création de l'université Sorbonne Université;
- Vu les statuts de Sorbonne Université ;
- Vu la délibération n°66/2021 du conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 14 décembre 2021 élisant Mme Nathalie DRACH-TEMAM, Présidente de Sorbonne Université ;

ARRETE

Article 1 :

La commission des habilitations à diriger des recherches (HDR) de l'UFR Terre Environnement Biodiversité est composée comme ci-dessous :

Prénom NOM	Section CNU	Laboratoire	Spécialité
Claudio ROSENBERG	35	ISTEP	Géologie
Agnès DUCHARNE	35	METIS	Interactions eau/climat, écologie
Laurence GALOISY	35	IMPMC	Minéralogie, géochimie
Loïc VILLIER	36	CR2P	Paléontologie
Guillaume GASTINEAU	37	LOCEAN	Climatologie
Jean-Christophe RAUT	37	LATMOS	Physique de l'atmosphère
Gaëlle DE COETLOGON	37	LATMOS	Interactions océan/atmosphère
Julie LELOUP	67	IEES	Écologie
Fabienne AUDEBERT	68	BOREA	Biologie des organismes

Article 2 :

Monsieur Claudio ROSENBERG est désigné président de la commission des HDR de l'UFR Terre Environnement Biodiversité.

Article 3 :

La directrice générale des services de Sorbonne Université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 02 janvier 2024

La Présidente de Sorbonne Université

Nathalie DRACH-TEMAM

